

**DU 5 OCTOBRE AU 26 OCTOBRE 2022**

**EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

**LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !****



**TOUS | À VOS | POSTES!**

**POUR CONTINUER  
À RECEVOIR LA TNT**

Quelles conséquences pour les téléspectateurs ?  
Comment s'y préparer ?

La télévision numérique terrestre (TNT) est diffusée sur la Grande-Terre, Ouvéa, l'île des Pins et Belep dans une bande de fréquences allant de 470 MHz à 790 MHz. Une partie de cette bande de fréquences (694-790 MHz, dite «bande des 700 MHz» ou «bande 700») a été transférée en France métropolitaine, à la Réunion et en Polynésie française au secteur des télécommunications. Pour la Nouvelle-Calédonie cette opération aura lieu en octobre 2022.

La libération de ces fréquences initialement dédiées au secteur de l'audiovisuel va permettre un nouvel usage : donner plus de capacité au service du très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants et étendre la couverture du réseau mobile améliorant ainsi la connectivité des territoires.

## ● QUAND AURONT LIEU LES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT ?



**SELON LA ZONE CONCERNÉE, LES DATES NE SONT PAS LES MÊMES : ELLES SONT ÉTALÉES SUR TOUT LE MOIS D'OCTOBRE 2022 !**

La carte indique les zones concernées par des changements de fréquences de la TNT.

- MONT DO - 5/10/22
- THIO SAINT PHILIPPE - 5/10/22
- BOURAIL CHATEAU D'EAU - 5/10/22
- BOURAIL BOUEMIEN - 5/10/22
- BOURAIL NESSADIOU - 5/10/22
- CANALA PROKOMELO - 5/10/22
- HOUAILOU PIC BÂ - 12/10/22
- HOUAILOU OUANI - 12/10/22
- HOUAILOU MONT KANIQUE - 12/10/22
- PONERIHOUEN GOGOROTO - 12/10/22
- HOUAILOU AOUPINIE - 13/10/22
- VOH TEMALA - 17/10/22
- ÎLE DES PINS POINTE ITA - 17/10/22
- BELEP - 18/10/22
- OUVEA POINTE GERVAISE - 20/10/22
- KOUAOUA ME FIRO - 25/10/22
- HOUAILOU MOIN ORO - 26/10/22
- TONTOUTA BANGOU - 26/10/22



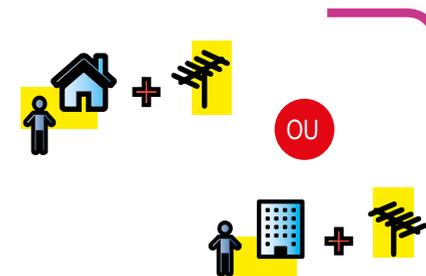
POUR AVOIR PLUS DE PRÉCISIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE [WWW.ANFR.NC](http://WWW.ANFR.NC) OÙ VOUS POURREZ RETROUVER DES CARTES ZOOMÉES POUR CHACUNE DES ZONES CONCERNÉES

L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE 28 52 80

## QUI EST CONCERNÉ ?

### ● LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES CONCERNENT TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE HERTZIENNE TERRESTRE).

### ● LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RECEPTION NE SONT PAS CONCERNÉS

C'est le cas lorsque vous recevez la télévision par satellite, en ADSL ou fibre optique.

## QUE FAUT-IL FAIRE ?

**AVANT** le mois d'octobre prochain

**Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective**

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes en octobre prochain.

**A la date prévue des changements de fréquences, en octobre**

**Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle**

Les changements de fréquences qui auront été réalisés sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte des chaînes de télévision. Les téléspectateurs devront donc procéder à une nouvelle recherche des chaînes sur leur récepteur. Cela permettra de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences. Cette opération est très simple à réaliser, à l'aide de la télécommande du téléviseur ou du décodeur TNT.



Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site [www.anfr.nc](http://www.anfr.nc)

## DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT

L'État a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

### ● Une aide financière pour les téléspectateurs

Après ces réaménagements de fréquences réalisés en octobre, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.



**14 300 FRANCS CFP**

maximum pour adapter  
leur antenne râteau  
individuelle



**29 800 FRANCS CFP**

maximum pour passer à un  
mode de réception alternatif  
à l'antenne râteau (satellite,  
câble, ADSL ou fibre optique)

### ● Une aide financière pour les syndicats et les gestionnaires d'immeubles

Les gérants d'établissements recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du mois d'octobre 2022.



**59 650 FRANCS CFP**

maximum sur  
présentation  
des factures des  
travaux réalisés



RENDEZ-VOUS  
SUR LE SITE INTERNET  
[WWW.ANFR.NC](http://WWW.ANFR.NC)

OU



APPELEZ LE  
**28 52 80**  
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.